aucun incident violent. Aucune interruption ne s'est produit, aucun murmure ne s'est élevé et c'est d'un commun accord que la séance a été suspendue pour permettre au bureau de nommer immédiatement la commission des poursuites.

Après un entracte de près de 1 heures, le président est remonté à son fauteuil pour annoncer que la commission ne serait pas prête à faire son rapport avant six heures du soir. De nombreux députés ont demandé alors le renvoi à demain mais sans succès. Sur ce la séance a été suspendue et chacun s'en est allé dîner.

GRANDE ANIMATION

dans les couloirs de la Chambre

Pendant que les groupes sont réunis dans leurs bureaux les couloirs n'en sont pas moins animés.

Dans certains groupes, on estime que les demandes en autorisation de poursuites d'aujourd'hui ne sont qu'un commencement.

Déclarations de divers Députés

M. G. Berry déclare « Ce n'est pas fini et ce ne peut pas finir là. Aux quatre poursuites d'aujourd'hui, il faudra en ajouter d'autres car le gouvernement est forcé d'aller jusqu'au bout. Il ne peut plus reculer ni temporiser.

M. Calvinhac est indigné : « C'est odieux, dit-il. Pourquoi faire un tri. On devrait poursuivre tous les compromis.

De son côté, **M. René Gautier** un ralliéanous dit : « Il y a des noms que tout le monde connaît, des gens que tout le monde désigne. Pourquoi les laisser en paix ? Il faut en distraire plus de 2 millions et il y en a dans les poursuites actuelles pour 33.000 fr.. c'est ridicule ».

M. Clovis Hugues se lamente sur le sort d'Antide Boyer. « Antide Boyer est un pauvre diable chargé de famille. Il vivait pauvrement à Colombes, son indemnité de député étant saisie, on lui faire payer trop durement, alors qu'on laisse en paix de plus grands coupables ».

Camille Pelletan déclare qu'il faut savoir se contenter de peu par le temps qui court. C'est toujours du 2 Déc.

La droite fait chorus. Ainsi M. Cunéo d'Ornano s'étonne qu'on ait demandé des poursuites sans avoir auparavant invité les députés qui en sont l'objet à venir s'expliquer devant le juge d'instruction.

« Ce n'est pas parce qu'on a trouvé des noms sur le carnet d'un Arton que des poursuites s'imposent.

» **M. Henry Maret**, par exemple. n'a jamais quitté Paris ; il était facile au parquet de l'entendre. »

Déclarations importantes

de M. Henri Rochefort

M. Henri Rochefort, très entouré dans les couloirs, déclare que nous assistons à une comédie odieuse ; «Comment ! écrie le directeur de l'*Intransigeant*, c'est pour arriver à compromettre trois députés de l'extrême-gauche quedes cabinets qui se sont succédé au pouvoir ont dépensé plus de 500.000 francs en filatures policières pour Arton !

« A qui fera-t-on croire que le gouvernement a été sincère. Les trois inculpés d'aujourd'hui représentent à peine 30.000 francs sur les 2 millions 200.000 fr. d'Arton.

On sent les autres ? Je les connais, moi; et je les sais par le seul. Les opportunistes qui ont touché, je ne les nommerai pas, à quoi bon? Et puis ce n'est pas mon rôle ?

« Le cabinet Méline tombera sur cette question, comme sont tombés tous ceux qui y ont touché. »

M. Henry Maret proteste de son innocence

Paris, 27 mars. — Dans le 8e bureau, dont il fait partie, M. Henry Maret a fait la déclaration suivante : « Je proteste avec indignation contre l'accusation lancée contre moi. Je n'ai rien demandé, je n'ai rien reçu. Les poursuites, malgré mon innocence, sont pour moi la ruine et le déshonneur. Je proteste contre le coup qui me frappe injustement. »

M. Antide Boyer prétend être innocent

Paris, 27 mars. — Dans les couloirs de la Chambre, M. Antide Boyer est fort entouré.

Il est très calme et fait les déclarations suivantes ;

« On verra qui, en fin de compte payera les pots cassés. Je me défendrai. Je vais d'abord m'expliquer devant la commission. Il est très facile d'accuser, mais il me sera plus facile encore de me défendre.

« Bien après le vote sur le Panama, me trouvant gêné, ce qui n'est pas un crime, je cherchais à emprunter de l'argent. Un ami me recommanda Arton. Je m'adressai à cet prêteur accommodant. Je m'abouchai avec Arton, qui consentit à me prêter trois mille francs, dont je le couvris immédiatement par des traites échéances choisies par moi et acceptées par le prêteur.

« Au fur et à mesure des échéance je payais 1,200 francs de valeurs échues. A ce moment, Arton, mécontent de poursuites, disparut et je ne reçus plus un seul de mes billets que je n'ai naturellement pas pu payer.

« Voilà toute l'histoire. »

M. Barthou fit que ce n'est pas fini

Paris, 27 mars. — On assure que M. Barthou, ministre de l'intérieur, questionné par de nombreux députés qui reprochaient au gouvernement de ne pas poursuivre quelques compromis et des moins importants, avait répondu : « Mais ce n'est qu'un commencement. »

LE RÉQUISITOIRE

du Procureur Général

Voici le texte du *réquisitoire* adressé par M. le Procureur général à M. le Président de la Chambre des députés et qui, après avoir été imprimé, a été distribué aux députés.

Monsieur le Président,

L'instruction ouverte contre le nommé Arton, du chef de corruption de fonctionnaires, a démontré que cet inculpé a été chargé par le baron de Reinach de faire les démarches nécessaires pour obtenir, par un 1888 le vote par le Parlement d'une loi autorisant la Compagnie du Panama à émettre des obligations à lots et qu'à cet effet, une somme d'environ deux millions a été mise à sa disposition.

Arton a déclaré qu'une partie de cette somme a été employée par lui à rémunérer des concours et qu'elle a été versée dans certains cas directement à des membres du Parlement, dans d'autres à des intermédiaires pour le leur faire parvenir.

Ils ce qui concerne les personnes auxquelles les fonds auraient été remis directement, certains documents saisis tournaient à l'appui des déclarations d'Arton, des indications qui sont de nature à compléter des éléments de preuve lorsqu'elles auront été complétées par l'instruction.

Parmi ces documents figurent notamment un carnet de poche appartenant à Arton, saisi en 1892, à son domicile à Paris, après sa faite; Z le brouillon d'une lettre dressée par Arton, adressé chez un sieur De-Mamps en 1892 ; 3° un agenda de poche de 1888 appartenant à Arton, récemment rapporté de Londres par M. Le Poittevin.

Le carnet et l'agenda auraient servi de memento à Arton, en 1888, à l'époque où il faisait de la propagande pour le compte de la Compagnie du Panama en faveur du projet de loi dont la Compagnie de Panama demandait le dépôt et le vote.

Si le carnet saisi en 1892 ne figurait les noms de plusieurs membres du parlement, avec mention en regard des sommes d'argent, les mêmes dénominations portés les inscriptions du même nature. L'agenda rapporté de Londres contient sous forme de liste récapitulative, des noms de membres du Parlement auxquels Arton déclare avoir remis effectivement les sommes dont le montant est inscrit vis-à-vis de chacun d'eux.

Au concordance entre les mentions relevées sur ces documents concernant les personnalités visées par le présent réquisitoire et les mentions les plus graves. Ces indices trouvent déjà sur certains points une confirmation dans d'autres éléments de la procédure ; ils vient trois députés faisant partie de la Chambre actuelle et il est nécessaire que ces députés puissent être, dès maintenant, appelés à présenter devant le magistrat instructeur leurs explications dans les formes prévues par la loi.

J'ai l'honneur, en conséquence, de demander à la Chambre de vouloir bien lever l'immunité parlementaire en ce qui concerne MM. Antide Boyer, Henry Maret, Alfred Naquet.

Veuillez agréer, M. le président, l'hommage de mon respect.

Le procureur général,
Signé : BERTRAND.

AU SÉNAT

Avant la Séance

M. Loubet entre dans la salle des séances à deux heures un quart. Les sénateurs arrivent en grande hâte car la nouvelle s'est répandue que les demandes de poursuites allaient être déposées. *Les avis sont partagés, les uns affirment qu'il n'y en aura que ; les autres, au contraire que le procureur général en demande deux.*

L'impatience est visible et M. Loubet n'ouvre pas la séance. Il attend que la commission des finances ait terminé l'examen du budget.

Dans un groupe, MM. Ranc, Morellet et Jean Dupuy causent avec vive animation.

A trois heures moins cinq, la commission entre en séance précédée de M. Cochery, ministre des finances. Au passage, celui-ci paraît fournir à M. Thézenol, qui l'arrête, des explications sur le budget.

La Séance

A trois heures, M. Loubet ouvre la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cochery, ministre des finances, dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de cent mille francs pour les pensions civiles.

Une demande de poursuites

M. Loubet ouvre une large enveloppe et se prépare à donner lecture du document qu'elle contient. Un silence profond se produit. Le président, d'une voix pleine d'émotion, prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

J'ai l'honneur de communiquer au Sénat la lettre suivante que j'ai reçue de M. le garde des sceaux :

Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre du procureur général près la Cour d'appel de Paris sollicitant la suspension de l'immunité parlementaire en ce qui concerne un membre du Sénat.

Veuillez agréer, etc.

Signé : DARLAN.

C'est M. Levrey qui est visé.

On sent qu'une impression de tristesse pèse sur l'Assemblée.

M. le président. — Je propose au Sénat de déclarer l'urgence, afin que les bureaux puissent se réunir aujourd'hui pour délibérer.

L'urgence est déclarée.

M. le président. — Le Sénat veut il se réunir immédiatement dans les bureaux ?

Voix nombreuses. — Tout de suite. D'autres voix. Et le budget ?

L'agitation est assez vive. Le Sénat décide *qu'il ne se réunira qu'à cinq heures dans les* bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner la demande de poursuites.

Commission Sénatoriale des poursuites

Le Sénat a été obligé de tirer au sort ses commissaires :

Ont été désignés MM. Ouvrier, Chovet, Dulac, Vignancourt, Demôle, Chaumier, Tillaye, Treille et Hugot.

Mais M. Treille avant pris le train est après-midi pour Marseille a destination de l'Algérie il y aura lieu de nommer un autre commissaire.

La Commission s'est immédiatement constituée. Elle a nommé président M. Demôle et secrétaire M. Chaumier. Tous les commissaires ont été nommés avec mission de demander au garde des sceaux des indications plus précises que celles qui sont énumérées dans la lettre du procureur général.

La Commission tiendra sa seconde séance lundi à une heure.

LA REPRISE DU BUDGET

Enfin, la séance est reprise.

Le Sénat commence la discussion du budget voté hier par la Chambre. M. Cochery demande au Sénat d'être conciliant envers la Chambre et le Sénat vote successivement à part quelques articles insignifiants du budget et la séance est levée et renvoyée à lundi.

LA SÉANCE DE NUIT

A LA CHAMBRE

AVANT SÉANCE

Tout Paris, on peut le dire, est ce soir au Palais-Bourbon, en nouvelle de la grave tournure que prenait l'affaire des poursuites, s'est répandue comme une traînée de poudre et des quatre coins de la capitale on est accouru, au spectacle, *plus curieux et quémandeurs de* cartes ont envahi dès 9 heures les places disponibles. Dans les couloirs, c'est une cohue pressée aussi grande qu'un dîner de gala ; naturellement les *prime sensationnels éclosent par camin.* On raconte tout d'abord que le juge d'instruction a refusé à la commission d'enquête de communiquer des pièces du dossier. Cette nouvelle produit une grande émotion. C'est le sort du ministère qui est en jeu. Dans l'état d'affolement et d'énervement où est la Chambre, il n'en faut pas plus pour l'amener à la chute du cabinet.

La séance

A dix heures et demie la séance est reprise Tous les députés sont à leurs bancs. vu l'heure. la salle prend une physionomie extraordinaire, Un grand douanier des huissiers pour obtenir par un 1888 le vote par le Parlement d'une loi autorisant la Compagnie du Panama à émettre des obligations à lots et qu'à cet effet, une somme d'environ deux millions a été mise à sa disposition.

Arton a déclaré qu'une partie de cette somme a été employée par lui à rémunérer des concours et qu'elle a été versée dans certains cas directement à des membres du Parlement, dans d'autres à des intermédiaires pour le leur faire parvenir.

En ce qui concerne les personnes auxquelles les fonds auraient été remis directement, certains documents saisis tournaient à l'appui des déclarations d'Arton, des indications qui sont de nature à compléter des éléments de preuve lorsqu'elles auront été complétées par l'instruction.

Parmi ces documents figurent notamment un carnet de poche appartenant à Arton, saisi en 1892, à son domicile à Paris, après sa faite; Z le brouillon d'une lettre dressée par Arton, adressé chez un sieur De-Mamps en 1892 ; 3° un agenda de poche de 1888 appartenant à Arton, récemment rapporté de Londres par M. Le Poittevin.

Le carnet et l'agenda auraient servi de memento à Arton, en 1888, à l'époque où il faisait de la propagande pour le compte de la Compagnie du Panama en faveur du projet de loi dont la Compagnie de Panama demandait le dépôt et le vote.

Si le carnet saisi en 1892 ne figurait les noms de plusieurs membres du parlement, avec mention en regard des sommes d'argent, les mêmes dénominations portés les inscriptions du même nature. L'agenda rapporté de Londres contient sous forme de liste récapitulative, des noms de membres du Parlement auxquels Arton déclare avoir remis effectivement les sommes dont le montant est inscrit vis-à-vis de chacun d'eux.

Au concordance entre les mentions relevées sur ces documents concernant les personnalités visées par le présent réquisitoire et les mentions les plus graves. Ces indices trouvent déjà sur certains points une confirmation dans d'autres éléments de la procédure ; ils vient trois députés faisant partie de la Chambre actuelle et il est nécessaire que ces députés puissent être, dès maintenant, appelés à présenter devant le magistrat instructeur leurs explications dans les formes prévues par la loi.

J'ai l'honneur, en conséquence, de demander à la Chambre de vouloir bien lever l'immunité parlementaire en ce qui concerne MM. Antide Boyer, Henry Maret, Alfred Naquet.

Veuillez agréer, M. le président, l'hommage de mon respect.

Le procureur général,
Signé : BERTRAND.

M. Loubet entre dans la salle des séances à deux heures un quart. Les sénateurs arrivent en grande hâte car la nouvelle s'est répandue que les demandes de poursuites allaient être déposées. *Les avis sont partagés, les uns affirment* qu'il n'y en aura que ; les autres, au contraire que le procureur général en demande deux.

L'impatience est visible et M. Loubet n'ouvre *pas la séance.* Il attend que la commission des finances ait terminé l'examen du budget.

Dans un groupe, MM. Ranc, Morellet et Jean Dupuy causent avec vive animation.

A trois heures moins cinq, la commission entre en séance précédée de M. Cochery, ministre des finances. Au passage, celui-ci paraît fournir à M. Thézenol, qui l'arrête, des explications sur le budget.

La Séance

A trois heures, M. Loubet ouvre la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cochery, ministre des finances, dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de cent mille francs pour les pensions civiles.

Une demande de poursuites

M. Loubet ouvre une large enveloppe et se prépare à donner lecture du document qu'elle contient. Un silence profond se produit. Le président, d'une voix pleine d'émotion, prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

J'ai l'honneur de communiquer au Sénat la lettre suivante que j'ai reçue de M. le garde des sceaux :

Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre du procureur général près la Cour d'appel de Paris sollicitant la suspension de l'immunité parlementaire en ce qui concerne un membre du Sénat.

Veuillez agréer, etc.

Signé : DARLAN.

C'est M. Levrey qui est visé.

On sent qu'une impression de tristesse pèse sur l'Assemblée.

M. le président. — Je propose au Sénat de déclarer l'urgence, afin que les bureaux puissent se réunir aujourd'hui pour délibérer.

L'urgence est déclarée.

M. le président. — Le Sénat veut il se réunir immédiatement dans les bureaux ?

Voix nombreuses. — Tout de suite. D'autres voix. Et le budget ?

L'agitation est assez vive. Le Sénat décide *qu'il ne se réunira qu'à cinq heures dans les* bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner la demande de poursuites.

Commission Sénatoriale des poursuites

Le Sénat a été obligé de tirer au sort ses commissaires :

Ont été désignés MM. Ouvrier, Chovet, Dulac, Vignancourt, Demôle, Chaumier, Tillaye, Treille et Hugot.

Mais M. Treille avant pris le train est après-midi pour Marseille a destination de l'Algérie il y aura lieu de nommer un autre commissaire.

La Commission s'est immédiatement constituée. Elle a nommé président M. Demôle et secrétaire M. Chaumier. Tous les commissaires ont été nommés avec mission de demander au garde des sceaux des indications plus précises que celles qui sont énumérées dans la lettre du procureur général.

La Commission tiendra sa seconde séance lundi à une heure.

LA REPRISE DU BUDGET

Enfin, la séance est reprise.

Le Sénat commence la discussion du budget voté hier par la Chambre. M. Cochery demande au Sénat d'être conciliant envers la Chambre et le Sénat vote successivement à part quelques articles insignifiants du budget et la séance est levée et renvoyée à lundi.

Vif incident

Un vif incident s'est produit entre MM. Lavertujon et Dervoly. Quelques mots très vifs ont été échangés. Le président Lavertujon a adressé à Dervoly ses témoins, MM. Poincarré et Descoles. Ceux ci lui rendent compte par la lettre suivante de leurs démarches :

Samedi soir.

Mon cher ami,

Après les paroles échangées entre M. Dervoly et vous, la séance de ce soir, vous nous avez prié de lui demander une réparation par les armes. M. Dervoly nous a répondu qu'il se considérait comme offensé et ajoutait qu'il choisirait de constituer des témoins.

Croyez moi cher ami, etc.

DESCOLES. — POINCARRÉ.

M. Lavertujon a écrit à ses témoins la lettre suivante :

Mes chers amis,

J'ai dit à M. Dervoly qu'il était un poltron et un drôle. Il le prouve. Pardon de vous avoir inutilement dérangé et merci.

Henri LAVERTUJON.

Physionomie de la Chambre

Un peu avant dix heures, les députés qui s'étaient répandus dans les restaurants des environs de la Chambre afin de prendre des forces pour la séance de nuit, sont revenus au Palais Bourbon, dont les abords étaient envahis par une foule nombreuse et agitée.

A peine avaient-ils franchi la grille, qu'ils apprenaient une nouvelle absolument stupéfiante. La Commission n'avait pu statuer, parce que les documents réclamés par elle se trouvaient entre les mains du juge d'instruction. Le préfet l'avait emportée dans sa poche en partant pour la campagne. C'est là, en effet, ce que le président de la Commission est venu déclarer à la tribune. Un silence glacial s'est alors fait dans une salle littéralement bondée.

Cette explication assez bizarre a soulevé de longs murmures ponctués, ça et là, par des interruptions d'un caractère particulièrement vif.

Le silence ne s'est rétabli que lorsque M. Antide Boyer, *un des trois inculpés, est monté à la tribune.*

M. Boyer expose sa conduite avec un accent de sincérité et avec une émotion contenue qui a produit une vive impression sur la Chambre.

Des bravos prolongés éclatent quand le député des Bouches du Rhône s'étonne que dans une Chambre française on vienne accuser un honnête homme sans qu'on ait même lu les pièces nécessaires, puis quand il rappelle qu'il s'était expliqué déjà, cinq fois, sur les faits relevés contre lui. Il adjure les Chambres de le lever, de le flétrir, de toutes ces saletés.

Le Garde des Sceaux qui a résumé ensuite en quelques mots les déclarations faites par lui à la commission, a d'abord été assez mal accueilli, mais peu à peu la Chambre a repris son calme et les dernières paroles du ministre ont été écoutées dans un silence relatif.

Après une nouvelle intervention du président de la commission, M. Henry Maret a protesté surtout contre la brutalité du procédé dont on a use à son égard.

Le renvoi à lundi a été prononcé à une forte majorité.

C'est donc lundi que le véritable débat s'engagera ; le débat qui, à en juger par ce qu'on disait à l'issue de la séance de nuit, promet d'être d'une violence inouie.

Quel en sera le résultat ? Bien malin qui pourrait le prédire.

La seule chose qu'on puisse affirmer c'est que le ministère se trouvera dans une fâcheuse posture pour résister au formidable assaut qu'on prépare contre lui. — T. H.

Conseil des Ministres

Paris, 27 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre des finances a entretenu le Conseil des décisions prises par la Chambre sur le projet de budget pour 1897.

M. Hanotaux a mis le Conseil au courant de la situation extérieure.

LE CARNET DE M. GOBLET

La caisse des fonds secrets. — Sévère comptabilité personnelle

Paris, 27 mars. — Si, dans les couloirs de la Chambre, il était fort question des incidents de l'instruction judiciaire du Panama, on s'occupait aussi de l'actualité politique, c'est-à-dire de l'affaire des fonds secrets de M. Goblet, révélée mercredi à l'audience de la neuvième chambre correctionnelle.

Pourquoi, se demandait-on M. Goblet n'a-t-il pas encore dit publiquement un mot de cette affaire ? N'aurait plus le souvenir des circonstances qui précédèrent la remise des 5,000 fr. par M. Cohn, *préfet de la Haute-Garonne ?*

Cela étonnait visiblement les députés qui connaissent de longue date M. Goblet et qui savent qu'au ministère de l'intérieur il tenait une très sévère comptabilité des fonds de sûreté générale. A cette époque, M. Goblet n'avait-il pas un carnet à souches sur lequel, de sa main, il écrivait la destination et la qualité des sommes qui sortaient de sa caisse ?

Un court examen de ce carnet que M. Goblet a en sa possession, d'après ce qu'on raconte, aurait éclairé sur le versement opéré par M. Léon Cohn.

Mais on nous assure qu'on ne perdra rien pour attendre, M. Goblet a écrit à l'ancien préfet de la Haute Garonne et, aussitôt sa réponse reçue, M. Goblet fera connaître la sienne.

LA GUERRE

en Crète

A la Chambre des Communes

Londres, 27 mars. — A la Chambre des Communes, M. Morley *demande des explications sur* la politique suivie à l'égard de la Crète.

La Chambre, dit l'orateur, ne doit pas être induite en erreur par les déclarations de lord Salisbury *au sujet de la Fédération de l'Europe ;* ce sont des termes sonores, mais vides.

« Le gouvernement a-t-il résolu de libérer la Crète complètement du joug de la Turquie ? La majorité des chrétiens repousse toute idée d'autonomie, et les Turcs ne veulent en les bombardant et en les affamant au moyen d'un blocus est chose monstrueuse. Ce n'était pas la ligne de conduite que le gouvernement devait adopter.

» L'entêtement des puissances à refuser l'annexion de la Crète à la Grèce les conduit à un désastre et à un état de chose qui n'est pas de nature à procurer la liberté à la Crète ni la paix à l'Europe. »

M. Balfour, répond. Il s'étonne du langage de M. Morley et du reproche qu'il a choisi pour le tenir, alors qu'il s'agit d'une lie en pleine insurrection comme l'est la Crète, situation dont le gouvernement n'est pas responsable On demande au gouvernement des explications sur l'établissement de l'autonomie en Crète. Le gouvernement n'a pas un projet d'autonomie tout prêt dans ses cartons, pour le fournir à la première réquisition.

Les puissances qui se sont chargées d'assurer la tranquillité en Crète ne peuvent d'ailleurs pas *se laisser arrêter par les opinions des particuliers.* Toutefois, elles mineront à bonne fin la tâche qu'elles ont entreprise.

M. Labouchère propose une réduction de 4600 *livres sterling sur les appointements de lord* Salisbury.

Cette proposition est rejetée par 128 voix contre 41.

Londres, 27 mars. — Les journaux disent que le gouvernement britannique a reçu de Crète une dépêche annonçant que le blockhaus de Malaxa est occupé par les troupes internationales, les amiraux étant d'avis que l'occupation de ce point, soit par les Turcs, soit par les Crétois constituerait un danger pour les forces internationales occupant la Canée.

Plaintes des Crétois

On télégraphie de la Canée :

« Un transport turc a débarqué ici le contre-amiral Iamik pacha avec des troupes et des munitions.

» *Les Crétois se plaignent vivement de ce que* les grandes puissances empêchent la flotte grecque d'agir, tout en laissant une certaine liberté d'action aux navires turcs. »

Aux environs de la Canée

On télégraphie de la Canée :

« *Dans l'après-midi, une députation des principaux* boys a demandé au capitaine Amoretti, commandant des troupes internationales, de faire garder leurs propriétés aux environs de la Canée.

» Le fort Provolia est entièrement détruit.

» Le combat continue dans le village de Nerokouro. »

Le blocus des ports grecs

On mande de Vienne au *Daily Telegraph* que le projet de blocus des côtes de la Grèce a été accepté par les puissances.

Les premiers navires seraient le Pirée, Volo, Corinthe et le golfe d'Arta.

Une dépêche de Vienne au *Daily Chronicle* corrobore cette information.

400 Arméniens tués

Constantinople, 27 mars (source anglaise). — Quatre cents Arméniens ont été tués lors des massacres de Tokat.

Le bruit court que des troubles auraient éclaté à Arbab, au nord de Tokat.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

EN ALSACE-LORRAINE

La germanisation n'avance pas

Strasbourg, 27 mars. — Le statthalter a interdit la publication de la *Gazette de Colmar* et du *Volksblatt de Mulhouse.*

Cette interdiction est motivée, d'après le rescrit, par la publication simultanée, par ces deux journaux, à l'occasion des fêtes du centenaire de Guillaume Ier, d'un article intitulé : « Nous n'en sommes pas » jugé injurieux pour la mémoire de feu l'empereur, et n'avant qu'un seul but, celui d'infuser la haine de l'impérialisme allemand à la population d'Alsace-Lorraine.

Coulé par un steamer

Ostende, 27 mars. — Un bateau de pêche *ostendais ayant été abordé par un steamer inconnu a coulé.*

Quatre pêcheurs ont été noyés.

Scandales financiers en Italie

M. Crispi chez le juge d'instruction

Rome, 27 mars. — *Les journaux* annoncent que le juge d'instruction de Bologne, qui, depuis plusieurs mois a ouvert une instruction pour péculat contre M. Favilla, ex-directeur de la *succursale de la* Banque de Naples à Bologne, a lancé un mandat de comparution contre M. Crispi. Ce dernier aurait été interrogé, hier, à Naples.

Selon le Jour Chicciotte, M. Crispi aurait été reçu aujourd'hui par le roi.

Dernière Heure

L'incident Lavertujon-Dervoly

Voici ce qui a motivé l'envoi de témoins par M. Lavertujon à M. Dervoly.

Pendant la discussion de M. Darlan, comme l'extrême-gauche protestait, M. Lavertujon se tournant vers ce côté de la Chambre, s'écria : Vous savez bien que nous voulons la lumière aussi bien que vous.

Au moment où il prononçait ces paroles, il entendit des ricanements derrière lui. Apercevant rire M. Dervoly, il lui dit : « C'est vous qui ricanez ? — *Parfaitement, lui répondit* M. Dervoly. »

Et c'est là ce qui a motivé l'envoi de témoins.

On raconte que M. Dervoly a été extrêmement *bref avec les témoins de M. Lavertujon.*

Il s'est borné à dire qu'il n'avait pas à répondre à la demande de réparations que le mot de Cambronne. Ses mœurs parlementaires dénotent décidément admirables !

Un article furibond de M. Maret

Paris, 27 mai. — « C'est un fait abominable, écrit M. Henri Maret dans le *Radical*, sous le titre : **les Poursuites**. qui vient de se passer, et dont la Chambre a été profondément irritée.

Sans autre preuve que les allégations d'un condamné dont le témoignage ne saurait être recevable, allégation confirmée par ses propres écrits, une demande en autorisation de poursuites a été déposée contre moi.

« Le garde des sceaux affirme, il est vrai, qu'il s'agit simplement de permettre au juge d'instruction d'interroger les députés. En sorte que l'immunité parlementaire nous place dans des conditions plus défavorables que le dernier des vagabonds qui est interrogé avant d'être poursuivi.

» Prise d'un haut-le-cœur, la commission nommée par la Chambre s'est refusée à statuer. *Elle a exigé la communication du dossier dont* on ne lui a pronois d'ailleurs qu'une partie.

» Devant de pareils procédés, il n'y a place que pour l'indignation.

» Fort de sa conscience et de son honnêteté prouvées par toute sa vie, celui qui écrit ces lignes saura défendre son honneur contre les misérables qui essaient de le flétrir.

» Henry MARET. »

Chronique Régionale

L'embauchage clérical

DANS L'ARMÉE

Comme nous l'avons dit, M. Paul Hayez député de la 1re circonscription de Douai, a procédé à une enquête au sujet des faits d'embauchage clérical que nous avons relatés ; et, munit des renseignements les plus circonstanciés, il est allé vendredi matin voir M. le ministre de la guerre, avec lequel il a eu un entretien décisif.

Le général Billot s'était déjà — ce qui est bien naturel — préoccupé de cette affaire: *il avait même réuni un dossier* assez complet, d'où il ressortait clairement que l'émotion provoquée dans le public par la divulgation de l'ordre du jour de M. le colonel Froment était tout à fait justifiée. M. Hayez a achevé d'éclairer le ministre, et les détails très précis qu'il lui a donnés ont décidé celui-ci à ordonner d'urgence un supplément d'information.

M. le général Billot a demandé à M. Hayez quelques jours — le temps de recevoir ces indications complémentaires — avant de prendre les mesures commandées par les situations ; mais nous pouvons dire dès à présent que, frappé des observations de M. Hayez et considérant l'affaire comme ayant une gravité particulière, le ministre s'est engagé à donner au député de Douai — et, par suite, à l'opinion — entière satisfaction.

Une conférence de MM. Maxime Lecomte et Lepez à Bruai

Aujourd'hui, dimanche, à 4 heures précises, chez M. Dulieu, au Grand Salon, place de l'Eglise, aura donnée une conférence sur les sociétés d'assistance populaire par MM. Maxime Lecomte, sénateur, et Lepez, député de la circonscription.

Le cortège se formera à 3 h. 1/2, chez M. Defline, maire, conseiller général, pour se rendre à la salle de conférence.

Service des Douanes

M. Piérens, inspecteur au Havre, est nommé directeur des douanes à Valenciennes en remplacement de M. Geneau.

La Société des Agriculteurs du Nord

tiendra le dimanche 4 avril prochain, dans la salle des fêtes de la Société industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire à Lille, sa séance solennelle de distribution des récompenses aux lauréats des concours de 1896.

Les objets d'art et de vertu qui seront exposés chez M. Courtecuisse, rue Grande-Chaussée, 10-12, à Lille.

Le rejet du pourvoi de Gallièque

Dans son audience d'hier, la Cour de cassation, Chambre criminelle, a rejeté le pourvoi formé par le nommé Auguste Gallièque, contre un arrêt de la Cour d'assises du Nord, qui l'a condamné à la peine de mort.

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

UNE ÉCOLE D'APPRENTISSAGE

A LILLE

Nous avons la avec beaucoup d'attention le rapport présenté par M. le docteur Debierre adjoint au maire, sur la création d'une école municipale professionnelle à Lille.

Le rapport est documentaire et dénote de la part de son auteur, un travail fait avec conscience, mais les déductions que M. Debierre en tire nous paraissent surtout théoriques et de nature à amener par la suite de graves surprises, quand on passera de la lecture bénévole du projet à sa réalisation.

La question est, nous le reconnaissons, très spéciale. Aussi exige-t-elle, pour être résolue, autre chose qu'une conception générale des faits.

En principe, le projet est excellent.

En pratique, il est d'une exécution difficile et cela en coûtera cher.

M. le Dr Debierre ne peut que juger sur des documents tout aussi sur des renseignements qui lui sont fournis et qui lui arrivent plus ou moins *sincères, plus ou moins exacts.*

Or, les documents en pareille matière sont perfides, car telle méthode peut convenir à une ville et ne pas convenir à l'autre. Avec les milieux, les conditions de la vie changent et ce qui est bon à Lille peut être exécrable à Marseille.

Donc, les comparaisons entre l'école en projet et les écoles de Paris, qui portent les noms d'école Diderot, Estienne, Boulle, etc., peuvent fournir d'utiles indications, mais elles ne doivent point servir de modèle absolu.

On peut faire son profit des erreurs d'organisation de ces écoles, mais ce serait un tort grave d'en copier servilement l'organisation.

Nous examinerons, du reste, dans un prochain article, les côtés utiles et pratiques du projet présenté par M. Debierre et les erreurs de... diagnostic du médecin converti par les circonstances. en organisateur d'atelier.

Tout d'abord, parlons du budget de l'école en préparation, car, en pareille matière, les chiffres sont parfois brutaux. mais c'est surtout en eux que réside la suprême éloquence.

* * *

Le rapport de M. Debierre inscrit une dépense de 30.000 fr. comprenant les appointements d'un directeur, de deux instituteurs, de huit *chefs d'ateliers*, de deux *professeurs de dessin* et d'un concierge.

Un crédit de 7.500 fr. compris dans le chiffre de 30.000 fr. est inscrit pour les frais de chauffage, d'éclairage et les fournitures (6.000 fr.) et pour un musée d'arts décoratifs (1.500 fr.)

Voilà qui est entendu, mais nous ne trouvons pas dans cette énonciation, les dépenses nécessaires à l'acquisition des livres de bibliothèque et de classe, des registres et imprimés, du mobilier des salles et d'un grand nombre d'accessoires divers qu'aucune rubrique générale ne désigne.

Or, ces légers détails entraînent pour une somme de 3583 francs dans le budget de l'école du boulevard de Lavillette, à Paris.

L'école professionnelle de Lille étant à peu près calquée sur celle de Paris, il est d'apprentissage que nous venons de désigner, il nous paraît difficile de supprimer des dépenses qui par leur caractère même, affirment leur indispensabilité.

Du reste, les prévisions de dépenses de M. l'adjoint rapporteur du projet. nous semblent considérablement atténuées et nous n'en voulons pour exemple que cette simple comparaison entre son devis et les dépenses *réelles* de l'école parisienne.

* * *

M. Debierre inscrit :

1° *Forge à deux feux*, 500 fr.

Le budget de l'Ecole d'apprentissage de Paris répond :

Une forge avec ses accessoires (enclume, meule, soufflet, tuyau, etc...) 1.595 francs.

2° *Tours à bois et à métaux*, 3,000 francs dit le rapport de l'adjoint Billois.

Tours à métaux	5.023 50
Tours à bois	477 90
Au total	5.501 40

affirme la comptabilité de la rue de la Villette.

3° Le moteur à gaz — *d'occasion* — est compté 7.000 francs par M. Debierre. Il paraît que cette acquisition, si nous en croyons la formule même du rapport, serait des plus profitables aux intérêts de la ville.

Nous n'y contredisons pas, mais nous ferons observer à M. le rapporteur qu'une machine à vapeur de 8 chevaux (demi-fixe) neuve ne coûterait que 6.300 francs.

Ce serait une économie.

A moins pourtant que le moteur d'*occasion* ne soit de 15 ou 20 chevaux, ce que le rapport oublie de mentionner, mais dans ce cas, nous demanderons à quoi servirait un *parcil déploiement de forces.*

L'atelier de photographie, de photogravure et de *phototypie* est estimé à la somme totale de 1.000 francs.

Ici, l'économie est sérieuse en apparence, mais impossible à réaliser dans la pratique.

Comment pourra-t-on admettre qu'une somme aussi modeste soit suffisante pour l'installation d'un atelier comprenant trois éléments très distincts et qui, pris isolément et destinés à un enseignement restreint, dépassentent chacun le chiffre total que le rapport fixe pour les trois.

Quant à la somme de 4,300 francs prévue pour l'installation du cours de typographie, il est acceptable, mais à la condition que le nombre des élèves ne sera pas supérieur à dix.

Or, comme il est difficile de limiter à ce chiffre restreint le nombre des apprentis qui se destineront à cette branche industrielle, on peut prévoir que le crédit sera très insuffisant.

Aussi, dès un premier examen du projet de M. Debierre, on peut dire que si les lignes générales du plan d'organisation et l'exposition du but sont bien présentées, le budget est gros d'erreurs et c'est là un chapitre qui, aux yeux des contribuables, n'est pas on voudra bien l'admettre dénué d'importance.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULERC.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le Conseil de révision

Hier matin, il a été procédé à la continuation des opérations du Conseil de révision pour le canton Nord, sous la présidence de M. Laurencesse, préfet du Nord, assisté de MM. Valette, lieutenant-colonel au 43e d'infanterie; Ricard, conseiller de préfecture ; Duignar, conseiller général et Engrand, conseiller d'arrondissement.

Les opérations qui ont commencé à neuf heures et ont pris fin à midi un quart, ont lieu en présence de M. Lesne, sous-intendan